

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018
DELIBERATION N° 74

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE , Mmes BISAUTA, LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC, TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme CANDILLIER ; Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. UGALDE (jusqu'à 18h13) ; M. SOROSTE par M. ETCHEGARAY ; M. NEYS par Mme DURRUTY ; Mme CASTEL par M. AGUERRE (jusqu'à 21h54) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h54) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h35) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h01) ; Mme BRAU-BOIRIE par Mme LAUQUE ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. ESMIEU ; Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30) ; M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI (à partir de 23h02) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h34) ; M. DAUBISSE par Mme MEYZENC ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h42).

Absentes :

Mme CASTEL (à partir de 21h54 pour le vote des délibérations 43 à 76) ; Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h42 pour le vote des délibérations 66 à 76).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. le Maire,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, S.E.M.L ET AUTRES ORGANISMES - SO.CO.MIX - Rapport pour l'exercice 2017-2018 du représentant de la Ville au conseil d'administration.

Par délibération du 21 juin 1961, la Ville de Bayonne a décidé de participer au capital de la SO.CO.MIX, société d'économie mixte chargée de l'exploitation en location-gérance de l'hôtel du Palais à Biarritz.

Depuis la dernière modification du capital décidée lors de l'Assemblée générale du 25 octobre 2018, la participation de la Ville de Bayonne représente 0,57 % du capital social, de par la possession de 1 325 actions d'une valeur nominale de 15 €.

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017 se présentent synthétiquement de la manière suivante :

Compte de résultat

en milliers d'euros	2017/2018	2016/2017	Variation
Produits d'exploitation	22 708	22 128	2,6 %
Charges d'exploitation	21 784	21 447	1,6 %
Résultat d'exploitation	924	681	36 %
Résultat financier	-107	-128	17 %
Résultat exceptionnel	235	239	- 1,4 %
Impôts sur les bénéfiques	171	-29	
Résultat net	881	821	7,3 %

L'exercice 2017/2018 est caractérisé par une nouvelle progression du chiffre d'affaires (+ 2,10 %), qui avait déjà atteint un niveau record lors de l'exercice précédent.

Dans le même temps, l'évolution globale des charges est limitée à 1,6 %, de sorte que le résultat d'exploitation enregistre une progression soutenue de + 243 K€, représentant une variation de + 36 %.

Après prise en compte du résultat financier, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les bénéfiques, le résultat net dégagé s'élève à 881 K€ contre 821 K€ pour l'exercice précédent.

Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	2017/2018	2016/2017
Actif immobilisé	19 948	13 689
Actif circulant	14 956	8 548
dont créances d'exploitation	3 762	3 163
dont disponibilités et valeurs mobilières placement	10 202	4 379
TOTAL DE L'ACTIF	31 904	22 237
PASSIF (en milliers d'euros)		
Capitaux propres	11 812	11 082
Emprunts	12 556	5 955
Provisions	61	193
Autres dettes	7 474	5 007
TOTAL DU PASSIF	31 904	22 237

Les capitaux propres de la société enregistrent une progression de près de 11 % en raison de l'incorporation du bénéfice de l'exercice (881 K€). On notera également une forte hausse de l'endettement (12,5 M€ au 31 mars 2018, soit + 6,6 M€), en raison de la souscription d'un emprunt de 7,7 M€ destiné à financer les travaux extérieurs (piscine et abords).

Les perspectives d'évolution de la société pour l'exercice 2018/2019 sont les suivantes.

La Socomix a décidé, en 2016, de lancer un important programme de rénovation et de développement de l'Hôtel afin de pérenniser le label « Palace » de l'établissement dans un environnement concurrentiel de plus en plus marqué sur le plan international. L'objectif est de proposer à la clientèle de l'Hôtel du Palais une offre d'accueil, de confort et de services de qualité irréprochable, en tout point conforme aux standards de l'hôtellerie de prestige.

Ce programme de développement de l'hôtel se décline en deux volets, à savoir :

- La réalisation d'un plan pluriannuel de rénovation et de mise aux normes de l'Hôtel ;
- Le choix d'un opérateur hôtelier permettant de renforcer l'activité commerciale.

Une première tranche de travaux, qui porte sur les extérieurs de l'Hôtel du Palais, a été réalisée et livrée fin juin 2018. Elle a consisté en une rénovation entière de la piscine californienne, des jardins extérieurs, du restaurant d'été le long de la façade sur de l'Hôtel du Palais et des terrasses. Les autres tranches de travaux, consacrés en grande partie à l'hôtel, se poursuivront en trois phases successives pendant les prochaines basses et moyennes saisons.

Depuis la rupture des négociations exclusives avec le groupe « Four Seasons », la société a relancé les discussions avec les opérateurs de luxe intéressés par la gestion de l'hôtel de Palais. Au terme d'un processus compétitif qui a duré plusieurs mois, l'offre du groupe Hyatt a été retenue par le conseil d'administration de la Socomix.

Un contrat de gestion et de management d'une durée de 30 ans a donc été conclu entre la SOCOMIX et la société Hyatt et signé le 25 octobre dernier. Pour doter la société des fonds propres nécessaires au financement du programme de rénovation, la ville de Biarritz a décidé, le 15 octobre dernier, dans le cadre d'un traité, d'apporter, à l'actif de la Socomix, le fonds de commerce de l'hôtel.

En outre, l'Assemblée générale de la société, a décidé, le 25 octobre dernier, de lancer une augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription au profit de la Société DF Collection filiale du groupe JC Decaux Holding, qui détiendra 33,5% du capital de la Socomix.

Si les prochains mois consacrés aux travaux de rénovation contribueront à valoriser l'actif, les compétences et qualifications en gestion commerciale et management du groupe Hyatt, reconnues dans le monde entier, doivent permettre à la société de renforcer la puissance commerciale de l'Hôtel qui bénéficiera d'un outil restauré, d'un réseau plus performant à l'échelle internationale et d'une visibilité renforcée.

En application de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le présent rapport écrit, soumis par le représentant de la Ville au conseil d'administration de la SO.CO.MIX. Hôtel du Palais.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

M. NEYS (représenté) ne prend pas part au vote en qualité de conseiller intéressé.

Mme CAPDEVIELLE (avec mandat),
MM. DUZERT, ETCHETO, PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne prennent pas part au vote.

M. IRIART, Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne